# CACES R486 plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) cat A et B - initiale

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1502159F — Mise à jour : 18 décembre 2025

Organisme responsable : **FORMASECO**

## Présentation de la formation

### Objectifs

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnes dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité.

### Programme

**Théorie**

- Éléments de réglementation
- Rôle et responsabilité du conducteur de nacelle

Description : les principaux organes ; les dispositifs de sécurité

- La capacité des appareils : charges maximales ; portée ; zone d'encombrement ; Les vérifications journalières avant la mise en service
- Les consignes de conduite et d'utilisation : la circulation en entreprise ; la circulation sur la voie publique ; les règles d'utilisation des nacelles (emplacement, balisage, mise en œuvre du matériel)

**Pratique**

- Les opérations de début et de fin de poste
- Exercices de stabilisation du véhicule
- Apprentissage des manœuvres à différentes hauteurs

La combinaison des mouvements

- Entraînement à la précision des manœuvres et des gestes professionnels
- Les manœuvres de secours

**Évaluation des connaissances**

Test théorique et pratique selon la recommandation R386 de la CNAMTS

À l'issue de la formation, nous adresserons à chaque participant :

- En cas de réussite aux tests : une attestation provisoire de réussite aux tests CACES® valable 60 jours (en attente du certificat définitif)
- En cas d'ajournement aux tests : Une proposition de complément de formation afin de se représenter aux tests CACES®

À l'attention des chefs d'établissement : la formation correspond au point B de l'article 3 de l'arrêté du 2/12/98 et ne vous dispense pas en tant que chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées, après avoir vérifié :

- leur aptitude médicale à la conduite de l'équipement en amont de la formation, vérifiée par votre médecin du travail (point A)

- leur connaissance des lieux et des instructions particulières à respecter sur le site d'utilisation, dont le plan de circulation obligatoire (point C)

## Certifications préparées et métiers visés

| Niveau d'entrée | Niveau de sortie |
|---|---|
| **Aucun prérequis** | **Sans niveau spécifique** |

**Liste des certifications**

**Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) catégorie A PEMP du groupe A à élévation verticale de type 1 ou 3**
Code RS : 7000

**Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R486 plates-formes élévatrices mobiles de personnel (PEMP) catégorie B PEMP du groupe B à élévation multidirectionnelle de type 1 ou 3**
Code RS : 7001

## Dates et lieux de formation

| N° session | Modalité | Lieu | Du | Au |
|---|---|---|---|---|
| 2156437S | Présentiel | MELLAC | 01/01/2026 | 31/12/2026 |

Source : GREF Bretagne #1502159F